

Résolution n° 1 de 2022

ATTENDU QU'AU cours de la présente saison de croissance, il est devenu apparent que certains hybrides de canola offraient un rendement inférieur aux attentes;

ET ATTENDU QUE la transparence est une condition essentielle à la valeur de la semence certifiée;

ET ATTENDU QUE les tests sur la vigueur des semences ne sont pas encore normalisés au Canada;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE l'ACPS collabore avec Semences Canada et les autres partenaires de l'industrie des semences pour accélérer la démarche de normalisation des tests de la vigueur des semences dans l'ensemble du Canada.

Il est également résolu que des normes minimales en matière de vigueur soient élaborées pour les grandes cultures de semences.

Présentée par Michael Shewchuk; **appuyée par** Kurt Printz

Résolution n° 2 de 2022

ATTENDU QUE de nombreux efforts ont été déployés pour faire de l'assemblée annuelle virtuelle 2022 de l'ACPS une réussite;

ET ATTENDU QUE de nombreuses organisations ont contribué des sommes d'argent à l'appui du financement de l'assemblée annuelle;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE l'ACPS remercie tous les conférenciers, commanditaires, organisateurs et membres du personnel de leurs efforts et contributions pour l'assemblée annuelle virtuelle 2022 de l'ACPS.

Présentée par Jonathan Nyborg; **appuyée par** Glenn Logan